

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2017

PRESENTS : Mme Laurence DUMAS, MM. Serge CHARLERON, Jean-Pierre LALLET, Jean DUROUX, Patrick DUCLAUX, Philippe DAYMARD, Hubert MIERMONT, Sébastien LAFARGE

ABSENTES EXCUSEES : Mmes BREUIL Nicole et PAGET Paulette

ORDRE DU JOUR

▪ **Budget 2017 COMMUNE :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0.00	379 299.39	0.00	0.00
Restes à réaliser	0.00	0.00	43 800.00	160 585.80
Proposition de vote	820 892.39	441 593.00	706 005.58	589 219.78
TOTAL	820 892.39	820 892.39	749 805.58	749 5.58

Les principaux axes de travaux pour l'année 2017 seront les suivants : programme important de travaux de voirie, poursuite de l'étude préalable concernant l'aménagement du bourg, et une réflexion sera menée sur la défense incendie des villages.

▪ **Taux d'imposition 2017 :**

Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante de réfléchir quant à une possible diminution des taux d'imposition pour l'année 2017, sachant que la collectivité ne peut plus participer au coût des ordures ménagères du fait du transfert de la compétence à la nouvelle intercommunalité.

De ce fait, les administrés supporteront seuls le coût de collecte et de traitement des ordures ménagères, ce qui va alourdir le montant de leurs taxes foncières, à moins que la collectivité décide de baisser ainsi le taux des impôts locaux...

A noter également qu'il y a déjà une redistribution du taux de la taxe d'habitation dont une part revient au nouvel EPCI Xaintrie Val'Dordogne, et il en est de même pour la Cotisation Foncière des Entreprises qui est dès lors intégralement perçue par la nouvelle intercommunalité.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal,

DECIDE

-de voter une baisse des taux d'imposition, qui seront alors les suivants :

Taxe d'habitation : 9.05 %
Taxe sur le foncier bâti : 13.06 %
Taxe sur le foncier non bâti : 64.26 %

▪ **Budget 2017 ASSAINISSEMENT :**

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0.00	65 456.72	0.00	101 962.69
Restes à réaliser	0.00	0.00	35 000.00	108 383.50
Propositions de vote	143 000.00	77 543.28	242 847.92	67 501.73
TOTAL	143 000.00	143 000.00	277 847.92	277 847.92

Le principal axe pour l'année 2017 est la poursuite de l'étude concernant la révision du schéma directeur de l'assainissement qui doit déboucher sur une planification de travaux nécessaires à réaliser.

- **Tarif de la cantine scolaire :** Le Conseil Municipal vote les tarifs suivants, à partir du 01^{er} avril 2017 – pas d'augmentation pour cette année :
 - Enfant : 2.50 €
 - Adulte : 4.20 €

- **Travaux de voirie 2017 :** Après une consultation des entreprises, le marché de voirie 2017 est attribué à l'entreprise BERGHEAUD de MAURIAC pour un montant de 120 214.99 € H.T. Des travaux d'égoutage doivent être réalisés au préalable par les propriétaires riverains des voies concernées.

- **Avis sur la dissolution du CCAS :** Suite à la loi NOTRE portant nouvelle organisation territoriale de la République, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est devenu facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants. En effet, la commune peut exercer directement les attributions confiées au CCAS et créer pour cela une commission communale d'aide sociale, avec des personnes extérieures au Conseil Municipal (situation identique à celle d'aujourd'hui donc). Décision est donc prise en ce sens pour une dissolution du CCAS au 31/12/2017 et l'intégration du dit budget dans celui de la commune.

- **Mise à jour du régime indemnitaire des élus locaux :** Suite à la revalorisation indiciaire concernant la fonction publique fin janvier 2017, il importe de mettre à jour l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique qui influe sur les indemnités de fonction des élus locaux.

- **Questions diverses :**
 - _ Remplacement du rouleau palpeur de l'épaveuse ROUSSEAU pour 2 150.00 € HT
 - _ Opération de travaux de peinture des certains bâtiments communaux à intervenir très prochainement : volets du 1^{er} étage de la mairie + portes et volets de certains logements communaux sis le Bourg.
 - _ **RAPPEL : Un cahier à idées est mis à la disposition de tous au secrétariat de la mairie afin de récolter 1 maximum d'idées pour l'aménagement prochain du bourg.**
 - _ Les élections présidentielles auront lieu les 23 avril et 07 mai 2017.
 - Les élections législatives seront organisées les 11 et 18 juin 2017.